

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **mardi, 13 janvier 2015** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Prière et ouverture de la séance

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur le maire ouvre l'assemblée.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

001-01-2015

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au varia les points suivants :

- 9.1 Aqueduc, égout et assainissement des eaux usées**
 - 9.1.1 MAMOT/Contrat de services professionnels-BPR/Clarification**
 - 9.1.2 Acquisition d'immeuble/Expropriation**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière et ouverture de la séance
- 2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
- 3. Procès-verbaux des 1^{er} & 16 décembre 2014
 - 3.1 Acceptation
- 4. Administration générale
 - 4.1 Taux d'intérêt/Résolution
 - 4.2 Taux de taxes et tarifs de compensation pour l'année 2015/Avis de présentation avec dispense de lecture
 - 4.3 PG Govern/Renouvellement contrat d'entretien & soutien
 - 4.4 ADMQ-2015/Cotisation
 - 4.5 Groupe Ultima inc./Facture
 - 4.6 Fédération Québécoise des Municipalités/Cotisation 2015
 - 4.7 Croix-Rouge Canadienne/Contribution annuelle
- 5. Service incendie
 - 5.1 Bâtiments/Codes d'utilisation/Vérification/Résolution
- 6. Aménagement, urbanisme & développement
 - 6.1 COMBEQ/Adhésion 2015
- 7. Snow-Fête 2015/Tours de berlots/Mandat

8. Subvention & cotisation
 - 8.1 Journal Le Cyri-Lien/Entente et subvention 2015
 - 8.2 Hockey Mineur L'Islet Nord/Saison 2014-2015/Liste des joueurs
 - 8.3 La Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet/Dons
9. Varia
10. Comptes payés et à payer
 - 10.1 Acceptation
11. Période de questions
12. Levée de la séance

3. Procès-verbaux/1^{er} & 16 décembre 2014

3.1 Acceptation

002-01-2015

Procès-verbaux/1^{er} & 16 décembre 2014/Acceptation

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE les procès-verbaux des 1^{er} et 16 décembre 2014 soient acceptés.

4. Administration générale

4.1 Taux d'intérêt/Résolution

003-01-2015

Taux d'intérêt/Année 2015.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE le taux d'intérêt pour l'année 2015 demeure à 12% sur les comptes passés dus.

4.2 Taux de taxes et tarifs de compensation pour l'année 2015/Avis de présentation avec dispense de lecture

Monsieur le conseiller, Pierre Dorval, donne un avis de présentation que lui ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement (397-2015) décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2015.

QUE dispense de lecture du projet de règlement est faite en même temps que cet avis de présentation.

Donné à St-Cyrille-de-Lessard, ce 13 janvier 2015

Et j'ai signé :

Pierre Dorval

4.3 PG Govern/Renouvellement contrat d'entretien & soutien

004-01-2015

PG Govern/Renouvellement contrat d'entretien & soutien-2015.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

D'accepter le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien au montant de 8 876.07\$ taxes incluses.

4.4 ADMQ-2015/Cotisation

005-01-2015

Association des directeurs municipaux du Québec(ADMQ)/Cotisation et assurances-2015.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter l'abonnement annuel ainsi que l'assurance qui comprend une protection cautionnement et responsabilité professionnelle au montant total de 735.75\$ taxes incluses.

4.5 Groupe Ultima inc./Facture

006-01-2015

Groupe Ultima inc./Renouvellement de la police d'assurance-2015

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accepter le renouvellement de la police d'assurance au montant de 9 835\$ taxes incluses comprenant les garanties suivantes :

- Assurance des biens
- Perte de revenu
- Responsabilité civile
- Erreurs et omissions
- Automobile
- Bris des machines
- Avenants

4.6 Fédération Québécoise des Municipalités/Cotisation 2015

007-01-2015

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)/Cotisation 2015.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter la cotisation au montant de 998.67\$ taxes incluses.

4.7 Croix-Rouge Canadienne/Contribution annuelle

008-01-2015

Croix-Rouge Canadienne/Contribution annuelle-2015.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée ente la Croix-Rouge Canadienne et la municipalité pour l'organisation des services aux sinistrés;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter la contribution annuelle de 150\$ couvrant la période de janvier à décembre 2015.

5. Service incendie

5.1 Bâtiments/Codes d'utilisation/Vérification/Résolution

009-01-2015

Service incendie/ Bâtiments/Codes d'utilisation/Vérification/Résolution

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard demande à son service incendie et à la direction générale d'effectuer une vérification sur son territoire de l'usage de certaines résidences dont le code d'utilisation est différent de l'usage fait à l'intérieur du bâtiment et de transmettre à la MRC de L'Islet toute information concernant ces résidences.

6. Aménagement, urbanisme & développement

6.1 COMBEQ/Adhésion 2015

010-01-2015

Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)/Adhésion 2015/Inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant Mme Sonia Laurendeau qui ne prend pas part à cette décision.

D'accepter la cotisation au montant de 373.67\$ taxes incluses.

QUE l'inspecteur participe à la formation intitulée « *Règlement sur le prélèvement des eaux usées et leur protection* » à Montmagny, le 15 janvier 2015 au coût de 310.43\$ taxes incluses.

7. Snow-Fête 2015/Tours de berlots/Mandat

011-01-2015

Snow-Fête 2015/Tours de berlots/Mandat

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité, dans le cadre de l'évènement « Snow Fête 2015 », mandate monsieur Claude Normand pour atteler deux chevaux pour faire des tours de berlots, samedi le 17 janvier 2015 en après-midi.

8. Subvention & cotisation

8.1 Journal Le Cyri-Lien/Entente et subvention 2015

012-01-2015

Journal Le Cyri-Lien/Entente et subvention 2015.

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente avec le journal Le Cyri-Lien relativement à la publication des procès-verbaux pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accepter de renouveler l'entente avec le journal Le Cyri-Lien au montant de 1 300 \$ pour la publication et l'impression des procès-verbaux de la municipalité pour l'année 2015;

D'accorder une aide financière de 400 \$ à titre de subvention pour l'année 2015.

8.2 Hockey Mineur L'Islet Nord/Saison 2014-2015/Liste des joueurs

013-01-2015

Hockey mineur L'Islet-Nord/Inscription 2014-2015.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'Association du Hockey mineur L'Islet-Nord inc. où il est stipulé qu'il soit consenti un montant de 100 \$ par enfant inscrit au hockey;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'autoriser la dépense de 400 \$ pour l'inscription de 4 enfants de St-Cyrille à l'Association du Hockey mineur L'Islet-Nord inc.

8.3 La Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet/Dons

014-01-2015

La Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet/Dons-2015.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger

Et unanimement résolu : -

D'offrir une somme de 250\$ à la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet pour l'achat d'équipements médicaux.

9. Varia

9.1 Aqueduc, égout et assainissement des eaux usées

9.1.1 MAMOT/Contrat de services professionnels-BPR/Clarification

015-01-2015

Résolution concernant la clarification auprès du MAMOT de la conformité du contrat de services professionnels déjà octroyé pour la préparation des plans et devis pour le projet d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a initié, depuis au moins 1999, une relation contractuelle avec la firme d'ingénierie BPR pour l'élaboration et la préparation des plans et devis du projet d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que BPR a, conformément au contrat de services professionnels octroyé par la Municipalité, préparé à ce jour les plans et devis pour la réalisation du projet d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées, lequel projet est assujéti au versement d'une aide financière de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un avis juridique en date du 25 mars 2011 de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay concernant la validité de ce contrat de services professionnels octroyé à la firme BPR pour ce projet, lequel avis juridique a déjà été transmis au MAMOT;

CONSIDÉRANT, de plus, que la municipalité a adopté le 2 mai 2011 son « *Règlement numéro 365-2011 décrétant l'établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées, de voirie et d'autres travaux connexes, comportant une dépense de 1 248 408 \$, ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 20 ans* », lequel règlement prévoyait explicitement, à son article 2, que les plans et devis devaient être préparés par la firme BPR Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été soumis pour approbation au ministre des Affaires municipales et des Régions, lequel a approuvé ledit règlement dans une lettre du 4 août 2011;

CONSIDÉRANT, à ce jour, que le responsable du programme a soulevé certaines interrogations quant au caractère admissible à la subvention les honoraires déjà engagés auprès de la firme BPR pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite clarifier cette situation avant d'amorcer concrètement la réalisation des travaux, notamment dans le contexte où le MAMOT a indiqué son exigence à ce que le volet de la surveillance des travaux fasse l'objet d'une procédure d'appel d'offres, ce avec quoi le conseil municipal est en accord;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dorval
APPUYÉ PAR : Monsieur Nelson Cloutier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, dans le contexte du préambule de la présente résolution, demande formellement au responsable du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* de confirmer que d'aucune façon le montant des honoraires professionnels déjà engagés pour la préparation des plans et devis auprès de la firme BPR Groupe-conseil, déjà autorisé par le règlement numéro 365-2011 qui a reçu l'approbation ministérielle, ne fera l'objet d'une remise en cause au stade de l'admissibilité à la subvention de 10 614 316 \$ déjà confirmée par une lettre du ministre Laurent Lessard datée du 31 mars 2011 et qui était jointe en Annexe « A » au règlement numéro 365-2011;

QUE la Municipalité signifie son engagement à procéder par voie d'appel d'offres pour services professionnels pour le volet de la surveillance des travaux conformément à la demande faite en ce sens par le MAMOT;

QUE les autorités responsables de la gestion du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* sont priées par la présente résolution de donner une confirmation écrite de l'admissibilité à la subvention des honoraires professionnels déjà engagés et dûment autorisés aux termes du règlement numéro 365-2011 qui a reçu l'approbation ministérielle.

9.1.2 Acquisition d'immeuble/Expropriation

016-01-2015

Résolution concernant l'acquisition d'immeuble, d'une servitude permanente de drainage et d'une servitude temporaire de construction, par expropriation, à des fins d'utilité publique, soit pour l'implantation d'un réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend procéder à des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux usées pour desservir les secteurs situés à l'intérieur de son périmètre urbain ainsi que certains immeubles adjacents au chemin Lessard Ouest, en périphérie du périmètre urbain, notamment pour remédier à des problèmes croissants quant à la mauvaise qualité de l'eau potable, à l'insuffisance en eau pour pourvoir à l'approvisionnement de plusieurs de ses citoyens et à des problématiques de non-conformité de certaines installations septiques individuelles;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont d'intérêt public, notamment pour des motifs de santé publique, de bien-être de la population, d'hygiène et de développement économique futur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du volet aqueduc du projet, la Municipalité doit construire un puits, un réservoir d'eau potable, un chemin d'accès, une conduite de distribution et une conduite de contact sur une partie du lot 5 031 874 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire pour la réalisation du volet aqueduc du projet de grever une partie du lot 5 031 874 d'une servitude permanente de drainage et d'une servitude temporaire de construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, à ces fins, d'acquérir par expropriation les droits immobiliers précédemment décrits puisqu'il n'a pas été possible, à ce jour, d'en arriver à une entente de gré à gré avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu le 22 décembre 2014, dans le dossier numéro 407391, une orientation préliminaire favorable au projet d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'assainissement des eaux usées de la Municipalité et dans laquelle elle entend autoriser, notamment, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties de lot concernées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à sa séance du 1^{er} décembre 2014 le règlement numéro 396-2014 *concernant des travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées, de voirie, ainsi que d'autres travaux connexes, comportant une dépense estimée à 15 021 096,83 \$ et, pour l'assumption de cette dépense pourvoyant à l'appropriation du même montant provenant d'un emprunt remboursable à 20 ans*, qui a pour objet de décréter la réalisation des travaux et un emprunt pour en assumer le coût;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Serge Guimond

APPUYÉ PAR : Madame Sonia Laurendeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité procède à l'acquisition, par expropriation, d'une partie du lot 5 031 874 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de L'Islet, d'une superficie totale de 7 634,9 m², décrite comme la parcelle 1 au plan et aux descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre André Dumas, en date du 13 janvier 2015 et portant le numéro 7320 de ses minutes;

QUE la Municipalité procède à l'acquisition, par expropriation, d'une servitude permanente de drainage sur une partie du lot 5 031 874 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de L'Islet, sur une superficie de 1 573,5 m², l'assiette de cette servitude étant décrite comme la parcelle 2 au plan et aux descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre André Dumas, en date du 13 janvier 2015 et portant le numéro 7320 de ses minutes;

QUE la Municipalité procède à l'acquisition, par expropriation, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 5 031 874 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de L'Islet, sur une superficie de 1 297,6 m², l'assiette de la servitude étant décrite comme la parcelle numéro 3 au plan et aux descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre André Dumas, en date du 13 janvier 2015 et portant le numéro 7320 de ses minutes;

QUE l'acquisition de ces droits immobiliers sont nécessaires pour fins d'utilité publique, soit pour l'aménagement d'un puits, d'un réservoir d'eau potable, d'un chemin d'accès, d'une conduite de distribution et d'une conduite de contact faisant partie du réseau d'aqueduc que la Municipalité désire implanter;

QUE les procureurs de la Municipalité, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, sont mandatés par la présente afin d'entreprendre l'ensemble des procédures requises pour la réalisation du processus d'expropriation et que l'évaluateur agréé Norbert Legros est mandaté pour agir en tant qu'expert en évaluation dans ce dossier;

QUE monsieur André Dumas, arpenteur-géomètre, est mandaté pour entamer les démarches nécessaires pour que la parcelle à acquérir par expropriation et les parcelles qui lui sont adjacentes reçoivent des numéros distincts au cadastre conformément à l'article 3042 du *Code civil du Québec*;

QUE, monsieur Luc Caron, maire et madame Josée Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce dossier;

QUE les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution soient puisés à même le fonds général de la Municipalité qui fera l'objet, conformément à l'article 1063.1 du *Code Municipal*, d'un renflouement à même les deniers disponibles au règlement d'emprunt numéro 396-2014;

10. Comptes payés et à payer.

10.1 Acceptation

017-01-2015

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D' la liste des comptes payés datée du 13 janvier 2015 au montant total de 116 622.06\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

11. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

12. Levée de la séance.

018-01-2015

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 20h35.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière